

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ILL et GERSBACH"

28 rue du Maréchal Joffre
68640 WALDIGHOFFEN

☎ 03.89.07.76.08
Fax n° 03.89.07.76.11

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 31 MARS 2011

Le jeudi 31 mars 2011 à 19h30, se sont réunis, sous la présidence de M. André BOHRER, au
Siège de la Communauté de Communes Ill et Gersbach à Waldighoffen :

Présents

DURMENACH : M. Dominique SPRINGINSFELD
M. Gilles MOCKLY
MUESPACH : M. Roland HALLER
M. Pascal GROELL
M. Patrick SCHINDLER
MUESPACH-LE-HAUT : M. André BOHRER
M. Serge SPRINGINSFELD
ROPPENTZWILLER : M. Jean-Claude EGGENSPILLER
M. Philippe KLOCKER
RUEDERBACH : M. Jean-Pierre BUISSON
M. Vincent LIDY
STEINSOULTZ : M. Christophe BAUMLE
M. Jean-Marie BAUMLIN
M. Didier KREUTTER
WALDIGHOFFEN : M. Patrick RIEGERT
WERENTZHOUSE : Mme Yvette HAAS
M. Bernard MONA
M. Eric GUTZWILLER

Absents excusés et non représentés

GRENTZINGEN : M. Jean-Claude MENGIS
M. Bruno SIRLIN
Mme Claudine BISEL
WALDIGHOFFEN : M. Henri HOFF

Absents non excusés

WALDIGHOFFEN : M. René EGLIN

Ont donné procuration

DURMENACH : M. Bernard SCHLICKLIN (Procuration à M. D. SPRINGINSFELD)
MUESPACH LE HAUT : M. Fernand WIEDER (Procuration à M. André BOHRER)

ROPPENTZWILLER : *M. Michel BILGER (Procuration à M. J.C. EGGENSPILLER)*
RUEDERBACH : *M. Marcel KOCH (Procuration à Jean-Pierre BUISSON)*

M. le Président ouvre la réunion en donnant la liste des procurations et des excusés.

M. le Président propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

« 5.4 Admissions en non valeur »

« 6. Intercommunalité »

Personne ne s'oppose à l'ajout de ces deux points.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2011

2. SERVICE JEUNESSE

- 2.1 Bilan 1^{er} semestre 2010-2011
- 2.2 Site péri-scolaire de Durmenach
- 2.3 Divers

3. SERVICE ASSAINISSEMENT

- 3.1 Attribution des travaux d'assainissement rue de l'Usine à Roppentzwiller
- 3.2 Diagnostic assainissement
- 3.3 Economie de fosse septique
- 3.4 Déconnexion des fosses septiques
- 3.5 Divers

4. SERVICE EAU POTABLE

- 4.1 Attribution du marché de construction du réservoir de Muespach le Haut lot 1 Bâtiment
- 4.2 Attribution du marché de construction du réservoir de Muespach le Haut lot 2 Télégestion
- 4.3 Divers

5. FINANCE

- 5.1 Eau Potable
 - 5.1.1 Approbation du compte de gestion 2010
 - 5.1.2 Approbation du compte administratif 2010
 - 5.1.2.1 Vote du compte administratif 2010
 - 5.1.2.2 Affectation des résultats
 - 5.1.3 Vote du budget primitif 2011
 - 5.1.3.1 Prix de l'eau 2011
 - 5.1.3.2 Vote du budget primitif 2011
- 5.2 Budget Assainissement
 - 5.2.1 Approbation du compte de gestion 2010
 - 5.2.2 Approbation du compte administratif 2010
 - 5.2.2.1 Vote du compte administratif 2010
 - 5.2.2.2 Affectation des résultats
 - 5.2.3 Vote du budget primitif 2011
 - 5.2.3.1 Redevance assainissement 2011
 - 5.2.3.2 Vote du budget primitif 2011

- 5.3 Amortissement
- 5.4 Admissions en non valeur
- 5.5 Divers

6. INTERCOMMUNALITE

7. DIVERS

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2011

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Procès verbal de la séance du 10 mars 2011

2. SERVICE JEUNESSE

2.1 Bilan 1^{er} semestre 2010-2011

M. BAUMLE présente le bilan du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2010-2011.

Restauration la restauration scolaire, les effectifs sont les suivants :

	2009-2010 moyenne d'enfants	2010-2011 (1 ^{er} semestre)
<u>Steinsoultz</u>	14.5 - 19.9	19.9 - 21.2
<u>Muespach</u>	8.5 - 13.5	12.3 - 13.5
<u>Durmenach</u>	4.5 - 7	4.3 - 4.7

En ce qui concerne la participation financière de la CCIIG, elle est fluctuante en fonction des mois mais il est constaté que le service tend vers l'autofinancement sur une période de référence longue. Il est constaté que sur le 1^{er} semestre de l'année scolaire le service présente un excédent de 1 162,54 € (à mettre en parallèle avec les participations financières des années antérieures).

Accueil du soir et du mercredi

	2009-2010 moyenne d'enfants	2010-2011 (1 ^{er} semestre)
Accueil du soir	18 - 24.7	20.75 - 25.3
Mercredi	12 - 25.5	10 - 29.5
Durmenach	4.5 - 7	4.3 - 4.7
Vacances	20.5 - 32.7	20.95 - 22.9 (2 ALSH/4)

La participation financière moyenne de la CCIIG

	2009-2010	2010-2011 (1 ^{er} semestre)
Accueil du soir	744 €	496 €
Mercredi	336 €	631 €

M. BAUMLE précise que depuis la rentrée scolaire, la restauration scolaire est déclarée en tant qu'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) auprès de Jeunesse et Sport. Cela permet de toucher des aides de la CAF (sous forme de Prestation de Service Ordinaire) à hauteur de 0.43 €/enfant/heure. Cela a également permis d'inscrire cette activité dans l'avenant n°1 au contrat Enfance Jeunesse qui s'est terminé le 31 décembre 2010.

Ces aides CAF ne sont pas comptabilisées dans les bilans ci-dessus étant donné qu'elles n'ont pas encore été perçues.

[19h55 arrivée de M. MOCKLY]

M. BAUMLE informe le conseil du résultat de l'enquête de satisfaction distribuée aux usagers du service :

Aspects négatifs :

- Tarifs trop élevés le midi (restauration scolaire)
- Pas de locaux spécifiques au périscolaire
- Tranche horaire d'accueil trop courte lors de l'accueil du mercredi et des vacances. Actuellement la plage d'ouverture est de 8h-18h, les parents trouveraient plus adaptés une ouverture de 7h30 à 18h30.

Aspects positifs :

- + Equipe compétente, dynamique et appréciée
- + Programme très varié et intéressant
- + Tarifs corrects le soir, mercredi, vacances

M. BAUMLE, suite à ce qu'il vient de présenter, précise qu'un travail de réflexion sera effectué pour la rentrée 2011-2012 afin d'optimiser le fonctionnement du service :

- Révision des tarifs de la restauration scolaires étant donné le nombre d'enfants inscrits et les aides financières supplémentaires (PSO et CEJ)
- Révisions des horaires d'accueil les mercredis et les vacances

M. KREUTTER pose la question de l'existence d'un accueil le matin avant l'école. M. BAUMLE répond que ce service n'existe pas et il est précisé qu'un tel service est plus que difficile à mettre en place dans la configuration actuelle du service (absence de locaux dédiés au péri-scolaire près des écoles, horaires des écoles, personnels à faire venir pour 1 heure,).

Ecole de ski

Cette activité a eu lieu cinq mercredi entre janvier et février 2011.

- 50 enfants inscrits (groupe complet) avec 15 enfants sur liste d'attente qui n'ont pas pu participer
- Un moniteur spécifique au snowboard a été rajouté en 2011
- Bilan très positif d'un point de vue qualitatif
- Les parents accompagnateurs sont plus qu'appréciés (niveau encadrement et préparation des enfants avant et après la séance)

La participation financière de la CCIG

2011 :	1 279 €	(Moyenne de 48 enfants/séance)
2010 :	1 009 €	(Moyenne de 42 enfants/séance)
2009 :	1 183 €	(Moyenne de 32 enfants/séance)

2.2 Site péri-scolaire de Durmenach

M. BAUMLE informe le conseil que suite au bilan ci-dessus et le peu d'enfants inscrits à la restauration scolaire à Durmenach, une enquête a été réalisée sur le RPI de Bouxwiller-Durmenach-Werentzhouse et sur Roppentzwiller. Sur 205 questionnaires envoyés ou remis, il y a eu 26 réponses. Pour lui cela montre dès le départ le peu d'intérêt pour un tel service.

	Inscriptions régulières	Inscriptions occasionnelles
Roppentzwiller	5	5
RPI	3	9

Il présente les différentes possibilités pour la rentrée 2011 :

1. *Maintien du site de Durmenach:*

- Peu de fréquentation actuellement et idem à la rentrée suite aux enquêtes
- Coûts liés au personnel, à la location de la salle, au taxi
- + Continuer de rendre un service aux familles fréquentant ce service
- + Dépanner de façon occasionnelle certaines familles

2. *Fermeture du site de Durmenach*

- + Réduire les coûts liés au personnel, à la location de la salle
- Laisser quelques familles dans l'embarras

3. *Fermer le site de Durmenach avec rapatriement des enfants de Durmenach et Roppentzwiller sur le site de Steinsoultz*

- Les horaires des écoles sont différents pour les écoles du RPI (Durmenach/Werentzhouse/Bouxwiller) et les écoles de Roppentzwiller, ce qui engendrerait une difficulté d'organisation
- Le trajet jusqu'à Steinsoultz se rajouterait au trajet de bus déjà effectué par les enfants des écoles de Werentzhouse et Bouxwiller du RPI
- Achat d'un minibus + éventuellement du personnel supplémentaire ou transport en taxi (coûteux)
- + Permettre aux familles qui fréquentent ce service de ne pas à avoir à chercher un autre mode de garde
- + Permettre aux enfants d'être en grand groupe et non plus en groupe restreint, ce qui serait plus intéressant pour eux

4. *Fermer le site de Durmenach avec rapatriement sur Steinsoultz uniquement des enfants de Roppentzwiller*

- + Proposer un mode de garde aux familles qui souhaitent bénéficier du service selon la fréquentation actuelle et selon les résultats d'enquête (plus d'enfants de Roppentzwiller inscrits pour la rentrée de septembre 2011)
- Achat d'un minibus + éventuellement du personnel supplémentaire ou transport en taxi (coûteux)

M. SPRINGINSFELD D. précise que l'ouverture de l'accueil du midi et du soir à Durmenach avait été décidée après une enquête et que maintenant, après une année et demie de fonctionnement, un bilan doit être fait. En commune de Durmenach, les élus se sont déjà posés la question de "pourquoi cela ne prend pas ici". Un élément de réponse pourrait être le nombre important de "gardiennes" dans la commune. MM. MONA et GUTZWILLER indiquent que c'est également le cas dans la commune de Werentzhouse.

M. SPRINGINSFELD D. précise qu'il faut prendre une décision pour la rentrée prochaine parce que fonctionner avec les effectifs actuels ne peut se justifier auprès des contribuables. Un raisonnement économique doit être mené et on ne peut raisonnablement pas continuer à payer deux personnes pour garder deux enfants. Il est d'avis à fermer le site.

M. BAUMLE propose au conseil d'opter pour la solution n°4 qui consisterait à fermer provisoirement le site de Durmenach et de rapatrier les enfants de Roppentzwiller à Steinsoultz.

Il précise que ce point a été mis à l'ordre du jour avant le vote du budget afin de pouvoir informer les parents concernés dans des délais convenables.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE de fermer provisoirement le site péri-scolaire de Durmenach

DECIDE de rapatrier les enfants scolarisés à Roppentzwiller vers le site de Steinsoultz pour le péri-scolaire

AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent

2.3 Divers

Néant.

3. SERVICE ASSAINISSEMENT

3.1 Attribution des travaux d'assainissement rue de l'usine à Roppentzwiller

La Commune de Roppentzwiller et la Communauté de Communes ILL et GERSBACH vont mener conjointement des travaux dans la rue de l'Usine à Roppentzwiller. La CCIG réalisera un assainissement par la pose d'une canalisation d'eaux usées strictes, et réalisera la mise en place de la conduite d'eau potable absente dans une partie de la rue.

L'entreprise ENCER de Roppentzwiller a présenté une offre financièrement et techniquement compétitive. Une réunion publique de lancement des travaux aura lieu le mercredi 6 avril 2011 à 18h, suivie par une réunion publique à Durmenach à 19h30.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE l'attribution du marché de travaux d'assainissement rue de l'Usine à Roppentzwiller à l'entreprise ENCER pour un montant de 191 770.00 € HT soit 229 356.92 € TTC

APPROUVE l'attribution du marché de travaux d'assainissement rue de l'Usine à Roppentzwiller lot 104 contrôles extérieurs à l'entreprise SORELIFE SAS pour un montant de 4 721 € HT soit 5 646.31 € TTC

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives s'y afférents

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général du Haut-Rhin

DECIDE d'inscrire les dépenses et les recettes aux comptes correspondants du budget assainissement 2011

3.2 Diagnostic assainissement

Dans le cadre des ventes de biens immobiliers, les notaires ont l'obligation de joindre au dossier de vente, un diagnostic assainissement réalisé par le gestionnaire du réseau assainissement. Ils répondent au code de la Santé dans son article L1331-11-1.

Dans ce cadre M. RUETSCH prend rendez-vous avec les vendeurs, détermine les conditions de raccordement, ce qui est actuellement en place.

La commission réunie le 22 mars 2011 propose de faire payer ces diagnostics par les notaires à hauteur de 150 € HT. La réunion des maires du 24 mars 2011 accepte cette proposition.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE la mise en place d'un forfait pour la réalisation des diagnostics assainissement lors de la vente d'un bien immobilier

DECIDE d'appliquer un forfait de 150 € HT à tout demandeur d'un diagnostic assainissement dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

AUTORISE le Président à signer les documents administratifs nécessaires

DECIDE d'inscrire les recettes aux comptes correspondants du budget assainissement

3.3 Economie de fosses septiques

Dans le cadre de nouvelle construction dans les zones raccordées à la station d'épuration ou dans les zones qui seront raccordées dans les 3 ans à la station d'épuration, les habitations seront raccordées de façon directe sans système d'assainissement.

Il est possible que la Collectivité demande une participation de raccordement à l'égout (économie de fosse septique) pour ces habitations. Les articles L 332-6-1 alinéa 2^oa et L 332-28 du code de l'urbanisme ainsi que l'article L 1331-7 du code de la Santé publique prévoit la perception d'une participation pour le raccordement à l'égout (PRE).

Le montant de cette taxe ne doit pas dépasser 80% du coût d'un traitement autonome. Il est proposé la somme de 2 000 € HT par la CCIIG.

Cette somme sera demandée pour toutes nouvelles demandes de raccordement à compter du 1^{er} avril 2011 étant entendu que les habitations seront habitées après la mise en service de la station d'épuration et qu'elles se situent dans des zones raccordées à la station d'épuration.

M. HALLER souligne qu'il a peur que la pollution soit plus importante si les travaux ne sont pas réalisés dans les 3 ans. Il précise que c'est incompatible avec la santé publique.

M. SPRINGINSFELD D. rappelle que les premières dérogations ont été accordées il y a une dizaine d'années.

M. KREUTTER souhaite préciser qu'il est nécessaire que les habitants de la communauté de communes soient traités de façon équivalente.

VU l'article L332-6-1 alinéa 2^o du code de l'urbanisme

VU l'article L332-28 du code de l'urbanisme

VU l'article L1331-7 du code de la santé publique

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à la majorité, 1 abstention (M. SCHINDLER) des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le principe d'application d'une participation pour le raccordement à l'égout pour toutes nouvelles demandes à partir du 1^{er} avril 2011.

DECIDE d'appliquer cette taxe de raccordement à hauteur de 2 000 € HT

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives y afférentes

DECIDE d'inscrire les recettes aux comptes correspondants du budget assainissement

3.4 Déconnexion des fosses septiques

Dans le cadre de la mise en service de la station d'épuration, la pollution doit arriver en qualité et en quantité adéquate. Ainsi à partir de septembre 2011, les fosses septiques pourront être déconnectées.

Deux solutions existent :

- Un courrier peut être envoyé à chaque foyer pour une déconnexion dans les deux ans, avec contrôle de la CCIIG
- Solution plus dynamique avec une aide logistique et financière aux riverains. Soutien administratif de la part de la CCIIG, soutien financier de l'Agence, prix des marchés.

Il est proposé une phase de test sur les 3 rues en cours, afin d'envisager une éventuelle généralisation du service.

M. MONA demande si dans le cas où les habitants font les travaux eux-mêmes ils peuvent bénéficier des subventions. La réponse est non, l'Agence de l'Eau ne donnant que des subventions aux collectivités.

M. SPRINGINSFELD S. demande si des regards seront installés chez les particuliers qui n'en ont pas, qui sont dans des zones non raccordées et non prévues dans le CPA 2011-2014. La réponse est non, les travaux pris en compte sont les reprises de branchement dans les zones de travaux. Dans les autres cas ce sont des modifications de branchement à la charge du particulier. De plus il peut y avoir des problèmes de niveaux qui sont inconnus aujourd'hui.

M. SPRINGINSFELD S. ajoute qu'il y a un traitement différent entre les bénéficiaires des réseaux unitaires, et séparatifs.

M. SPRINGINSFELD D. répond que les personnes qui ont de l'unitaire devront tout de même déconnecter les eaux claires parasites.

Mme HIRSCHY présente la procédure qui pourrait être mise en place dans le cas où les habitants souhaitent bénéficier de l'entreprise que la CCIG propose et bénéficier des subventions.

Ainsi il est proposé :

- De proposer aux habitants et propriétaire le service de prise en charge de la gestion par la CCIG
- De proposer aux habitants de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau à compter de fin 2011
- De faire réaliser les travaux de déconnexions hors réfection de surfaces
- De réaliser les déconnexions à partir de l'automne 2011 après obtention des subventions et la mise en service en fonctionnement de la step.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le principe d'application d'une procédure pour la gestion des déconnexions de fosses septiques, hors réfection de surface.

DECIDE d'appliquer dans la mesure du possible, et des cas généraux la procédure suivante :

- Réunion publique avec présentation de la procédure et des différentes pièces administratives,
- Passage de l'entreprise avec une personne de la CCIG sur le terrain, et chez le propriétaire de l'habitation (en cas de maison louée, la présence du propriétaire est obligatoire),
- Etablissement d'un croquis en accord avec le propriétaire, avec mesure des distances et explications précises des travaux à réaliser. Ce croquis indiquera sa date de réalisation et les parties en présence,
- Signature du croquis contradictoire par l'entreprise et par le propriétaire,
- Etablissement du devis par l'entreprise avec les prix du marché contracté par la CCIG,
- Contrôle du devis par le maître d'œuvre et la CCIG,
- Envoi du devis au particulier, accompagné de deux exemplaires de la convention particulière, d'une copie du croquis signé et d'une demande d'acompte de 70%,

- Réception de l'acompte, du devis signé en retour et d'un exemplaire de la convention signée,
- Réalisation des travaux avec contrôle par le maître d'œuvre et la CCIG,
- Réception des travaux avec signature du formulaire de réception, par l'entreprise, la CCIG et le propriétaire de l'habitation,
- Eventuellement signature d'une décharge en cas de non remblaiement de la fosse septique (réutilisation par le propriétaire),
- Réception de la facture de l'entreprise par la CCIG,
- Contrôle de la facture par maîtrise d'œuvre et CCIG,
- Transmission de la facture au propriétaire avec demande de paiement du solde 30%,
- Réception du paiement du solde,
- Constitution du dossier par la CCIG,
- Demande de paiement des subventions par l'Agence de l'Eau.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives y afférentes

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

DECIDE d'inscrire les dépenses et recettes aux comptes correspondants des budgets assainissement

3.5 Divers

Néant.

4. SERVICE EAU POTABLE

4.1 Attribution du marché de construction du réservoir de Muespach le Haut lot 1 Bâtiment

Les consultations concernant la construction du réservoir de 500 m³ du Muespach le Haut sont closes. Les offres ont été ouvertes et des négociations ont eu lieu.

Deux solutions ont été mises à la consultation : la solution de base est la réalisation d'un réservoir semi-enterré, la variante étant la réalisation d'un réservoir hors sol.

A l'ouverture des plis la différence des prix initialement de 20 000 € lors des estimations est nettement plus importante en raison de certaines adaptations :

- Offre de base : 439 304.56 € HT
- Variante : 462 258.16 € HT

De l'offre de base, certains postes coûteux pourraient être supprimés (gabions, résine sur escalier) pour un montant d'environ 47 000 €. Sur la variante l'équivalent s'élève à une économie de 20 000 € environ.

En ajoutant les différents autres postes :

Solution de base semi enterré :	offre complète	postes supprimés
- terrain :	20 000.00 €	20 000.00 €
- lot 1 :	439 304.56 €	391 999.56 €
- télégestion :	38 276.20 €	38 276.20 €
total € HT :	497 580.76 €	450 275.76€
Solution variante hors sol :		
- terrain :	12 000.00 €	12 000.00 €
- lot 1 :	462 258.16 €	441 928.16 €
- télégestion :	38 276.20 €	38 276.20 €
total € HT :	512 534.36 €	492 204.36€

La commission s'est prononcée sur la construction d'un réservoir semi enterré.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE l'attribution du marché de travaux de construction du réservoir de 500 m3 à Muespach le Haut lot 1 : génie civil solution de base à l'entreprise BROGLE BTP pour un montant de 439 304.56 € HT soit 525 408.25 € TTC.

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives s'y afférents

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général du Haut-Rhin

DECIDE d'inscrire les dépenses et les recettes aux comptes correspondants du budget eau potable 2011

4.2 Attribution du marché de construction du réservoir de Muespach le Haut lot 2 Télégestion

Le lot de la télégestion est identique quelque soit la solution retenue pour la construction du réservoir.

Une négociation a eu lieu après ouverture des plis.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE l'attribution du marché de travaux de construction du réservoir de 500 m³ à Muespach le Haut lot 2 : télégestion à l'entreprise CERIA pour un montant de 38 276.20 € HT soit 45 778.33 € TTC.

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives s'y afférents

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général du Haut-Rhin

DECIDE d'inscrire les dépenses et les recettes aux comptes correspondants du budget eau potable 2011

4.3 Divers

Néant.

5. FINANCE

5.1 Eau potable

5.1.1 Approbation du compte de gestion 2010

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte de Gestion, Service Eau potable, de l'exercice 2010.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
Investissement	- 17 379.68 €	345 990.07 €	328 610.39 €
Fonctionnement	521 116.23 € -325 000.00 € Virement Investissement	314 870.95 €	510 987.18 €
Total	503 736.55 €	660 861.02 €	839 597.57 €

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2010, Service Eau Potable dressé par Mr IPPONICH, Percepteur

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5.1.2 Approbation du compte administratif 2010

5.1.2.1 Vote du compte administratif 2010

L'exercice 2010 de fonctionnement a montré la vente de 320 000 m³ d'eau, entraînant une partie du bénéfice, le budget ayant été réalisé avec une prévision de 300 000 m³ d'eau vendus. La collectivité a acheté 10 000 m³ d'eau en moins que l'année 2009, entraînant là aussi une économie. De plus le nombre de fuites est égal à une année moyenne. Dernière raison, les reversements au budget général n'ont pas été réalisés. L'excédent de fonctionnement permettra de financer les travaux de renouvellement de conduites prévues parallèlement aux travaux d'assainissement, ainsi que le financement du réservoir de Muespach le Haut de 500 m³ dont les travaux démarrent prochainement.

L'exercice 2010 d'investissement a montré des dépenses inférieures aux prévisions, les travaux du réservoir n'ayant pas démarré en 2010. Ceci entraîne un excédent qui serait reporté pour financer les travaux.

Quelques chiffres :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 1 129 267.93 €
 - o Recettes : 1 444 138.88 €
 - o Bilan : + 314 870.95 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 212 394.50 €
 - o Recettes : 558 384.57 €
 - o Bilan : +345 990.07 €

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2010, Service Eau Potable, dressé par le Président, dont les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement	:	345 990.07 €
- fonctionnement	:	314 870.95 €

CONSTATE que les résultats de clôture du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010, Service Eau Potable, sont concordants en intégrant les provisions

M. BOHRER annonce qu'il est possible que l'année prochaine, il y ait des dépenses supplémentaires en raison d'une réunion qui se tiendra le 4 mai 2011 à la Sous-préfecture de Mulhouse concernant la qualité de l'eau du puit Kabis. Des solutions devront être mises en place, une nouvelle conduite et un traitement sont envisagés.

5.1.2.2 Affectation des résultats 2010

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2010, Service Eau potable, soit 210 003.00 € au compte R002 "Excédents antérieurs reportés" du Budget Primitif 2011 et 300 984.18 € au compte 1068 " autres réserves " en investissement

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2010, Service Eau Potable, soit 328 610.39 € au compte R001 "Excédents antérieurs reportés" du Budget Primitif 2011

5.1.3 Vote du budget primitif 2011

5.1.3.1 Prix de l'eau 2011

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

FIXE pour l'année 2011 les tarifs de l'eau suivants :

	EUROS
Prix de base domestique	2.07
Prix de base professionnel	1.44
Redevance pollution domestique	0.432
Redevance modernisation de collecte	0.274
Redevance Agence du Bassin	0.05
Abonnement/semestre H.T. diamètre 15 à 40 mm	20.00
Abonnement/semestre H.T. diamètre 50 à 100 mm	25.41
Abonnement/semestre H.T. diamètre >= 125 mm	50.81

5.1.3.2 Vote du budget primitif 2011

Les travaux sont détaillés dans le tableau joint à la convocation. Certaines lignes sont déjà engagées :

- Ruederbach, enfouissement du câble télégestion : travaux réalisés en 2010, en attente de la facture.
- Liaison Steinsoultz - Roppentzwiller : la consultation est terminée, les travaux seront attribués lors du prochain conseil
- Construction du réservoir : les travaux ont été attribués précédemment
- Roppentzwiller, rue de l'Usine : les travaux ont été attribués précédemment et comprennent le renouvellement de la conduite eau potable.
- Werentzhouse, reprise des réseaux : travaux réalisés en ce moment ou déjà réalisés.

Les autres travaux sont des travaux qui seront réalisés dans le cadre de l'assainissement.

Une somme peut être provisionnée pour la rénovation de bâtiment tel que le réservoir actuel de Muespach le Haut, ou les toitures de nombreuses stations de pompage.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Budget Primitif 2011 en sections de fonctionnement et d'investissement avec les montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 797 833.00 €
Recettes 1 797 833.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 1 084 989.57 €
Recettes 1 084 989.57 €

5.2 Assainissement

5.2.1 Approbation du compte de gestion 2010

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte de Gestion, Service Assainissement, de l'exercice 2010.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
Investissement	- 433 403.54 €	449 583.37 €	16 179.83 €
Fonctionnement	133 912.99 €	172 433.88 €	306 346.87 €
Total	- 299 490.55 €	622 017.25 €	322 526.70 €

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2010, Service Assainissement dressé par M. IPPONICH, Percepteur

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5.2.2 Approbation du compte administratif 2010

5.2.2.1 Vote du compte administratif 2010

L'exercice 2010 de fonctionnement a montré la disparition de certaines dépenses, comme les frais de contentieux. De plus les reversements au budget général n'ont pas été réalisés. Cependant il est remarqué qu'un poste a fortement augmenté, il s'agit du poste des fournitures non stockable, il s'agit de l'acquisition du fioul pour les groupes électrogènes du chantier de la step. De plus la consommation supérieure aux prévisions budgétaires permet un excédent. Cet excédent pourrait être reporté en investissement pour les travaux à réaliser.

L'exercice 2010 en investissement a montré des dépenses de travaux à hauteur de 64% du budget prévisionnel. En effet certaines dépenses sont reportées sur 2011. Aucun prêt n'a été contracté en 2010. De plus la collectivité a perçu de nombreuses subventions : la clôture du premier contrat pluri annuel d'assainissement avec la perception du solde, le remboursement des

annuités reversées à l'Agence, la mise en place d'un nouveau contrat pluri annuel avec la perception des acomptes, le versement du budget général.
Ainsi un excédent est inscrit au bilan, excédent qui sera reporté pour 2011.

Quelques chiffres :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 145 905.55 €
 - o Recettes : 318 339.43 €
 - o Bilan : +172 433.88 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 1 674 386.13 €
 - o Recettes : 2 123 969.50 €
 - o Bilan : + 449 583.37 €

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2010, Service Assainissement, dressé par le Président, dont les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement	:	+ 449 583.37 €
- fonctionnement	:	+ 172 433.88 €

CONSTATE que les résultats de clôture du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010, Service Assainissement, sont concordants

M. SPRINGINSFELD D. ajoute que la situation n'est pas si belle sur le terrain.

5.2.2.2 Affectation des résultats 2010

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2010, Service Assainissement, soit 172 433.88 € au compte 1068 " autres réserves " en investissement

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2010, Service Assainissement, soit 16 179.83 € au compte R001 "Excédents antérieurs reportés" du Budget Primitif 2011

5.2.3 Vote du budget primitif 2011

5.2.3.1 Redevance assainissement 2011

Dans le cadre des travaux d'assainissement à réaliser afin que la station d'épuration fonctionne correctement, et suite à la présentation du budget, plusieurs données sont apparues :

- La consommation d'eau est stable, et correspond à environ 295 000 m³ d'eau facturé pour la redevance assainissement (les agriculteurs sont exonérés)
- Les postes du budget de fonctionnement augmentent :
 - o Gestion de la station d'épuration quelque soit le mode de gestion choisi. Des renseignements sont actuellement récoltés pour choisir le meilleur mode de gestion. Le coût est envisagé à environ 150 000 €/an.
 - o Consommables et énergies dont les dépenses vont augmenter en raison des nouveaux équipements
 - o Les intérêts des prêts à rembourser

L'augmentation de la redevance est inévitable. Il était proposé une augmentation simple par mètre cube (passage à 2€/m³). Les eaux récupérées par le biais d'un puit ou d'une cuve de récupération d'eau de pluie ne sont pas facturées par la consommation en eau potable. Cependant ces eaux seront collectées et traitées à la step, entraînant des coûts qui se répercuteront sur l'ensemble des habitants.

Il est donc proposé d'instaurer une part fixe nommée « entretien branchement, réseau et station d'épuration » à hauteur de 50 €/an et par contrat.

Il sera tout de même obligatoire d'augmenter la redevance, cette dernière serait amenée à hauteur de 1.50 €/m³ d'eau potable consommée.

M. HALLER demande à M. KLOCKER l'incidence des incendies sur la consommation en eau potable. En effet un gros incendie consomme jusqu'à 1 000 m³ d'eau. Ainsi ceux qui ne payent pas de consommation d'eau potable pourraient consommer en cas d'incendie.

M. BOHRER signale que la Collectivité n'est pas la première à mettre en place le système de part fixe.

M. KLOCKER demande s'il est possible de mettre en place des forfaits de consommation par foyers.

M. KREUTTER se place du point de vue d'un consommateur qui subit beaucoup d'augmentation. Cette augmentation passera mal.

M. HALLER souhaiterait être en face du législateur qui a imposé l'assainissement. Dans les villes c'est nécessaire mais pas forcément dans les petits villages.

M. KREUTTER demande si les frais de fonctionnement de la station d'épuration sont connus. La réponse est non, les marchés ne sont pas lancés.

M. BOHRER se permet de rappeler qu'une partie des captages de la CCIG sont inutilisables en raison de la pollution, donc achat d'environ 170 000 m³ par an.

M. SPRINGINSFELD D. annonce que de nouveaux frais risquent d'apparaître, notamment au niveau de la step, comme la mise en place d'un système de comptage à la surverse du poste de pompage.

VU l'article R2224-19 du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'article R2224-19-2 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à la majorité, 2 abstentions (M. SCHINDLER et M. KREUTTER) des voix des membres présents et représentés

FIXE pour l'année 2011 le tarif de l'assainissement suivant : 1.50 €/m³

FIXE pour l'année 2011 le tarif de la part fixe « entretien branchement, réseau et station d'épuration » à 50 €/an/contrat

5.2.3.2 Vote du budget primitif 2011

Le principal objectif du budget 2011 est d'intégrer un certain nombre de travaux d'assainissement. Le schéma directeur ainsi que le programme pluri annuel d'assainissement ont été approuvés, ainsi les travaux seront réalisés en suivant cette trame.

Le tableau joint au budget détaille les travaux. Certains travaux sont déjà engagés et en cours d'attribution :

- Roppentzwiller, rue de l'Usine : travaux attribués précédemment
- Muespach le Haut, rue Saint Georges : travaux attribués
- Durmenach, rues de l'Eglise et de la Synagogue : travaux attribués
- Collecteur du Gersbach : en cours d'analyse, attribution le 14/04
- Rue du Moulin à Muespach : intégrer dans les travaux du collecteur du Gersbach
- Rue du chemin de fer à Steinsoultz : intégrer dans les travaux du collecteur du Gersbach
- Muespach, rue du 1^{er} septembre : 1^{ère} tranche démarrée cette année.

Il faut aussi inscrire les travaux prévus au contrat pluriannuel pour 2011, et terminer la station d'épuration.

Un prêt de 2 000 000 € a été contracté pour l'assainissement, 1 300 000 € ont été débloqués pour finaliser le plan de financement de la station d'épuration, et 80 000 € pour finaliser le plan de financement du collecteur de la vallée de l'Il.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Budget Primitif du Service Assainissement 2011 en sections d'exploitation et d'investissement avec les montants suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	603 906.00 €
Recettes	603 906.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	6 722 560.31 €
Recettes	6 722 560.31 €

5.3 Amortissements

Dans le cadre d'un travail sur l'état de l'actif de la CCIG, il s'est avéré nécessaire de définir une durée d'amortissement de la subvention versée au SIVU Sportif de Muespach - Muespach le Haut ainsi qu'au budget assainissement.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE de fixer les durées d'amortissement suivantes :

- subvention d'équipement versée au SIVU Sportif de Muespach - Muespach le Haut : 20 ans
- subvention d'équipement versée au service Assainissement : 30 ans

CHARGE M. le Président de l'application de cette décision

5.4 Admissions en non valeur

Mme HAAS présente la liste des demandes d'admission en non valeur transmise par M. le Percepteur.

OM	NOM	MONTANT	COMMUNE
2004	ARSLAN Yunus	56.59 €	WALDIGHOFFEN
2005 à 2006	REICHMUTH Günter	358.60 €	WALDIGHOFFEN
2002 à 2007	LAFERTIN Alphonse	977.46 €	ROPPENTZWILLER
2008-2009	HUG Jean-Luc	564.00 €	WALDIGHOFFEN
2009	KAUFFMANN Jean	119.00 €	WALDIGHOFFEN
2008 à 2010	HAWKINS Dayne et REISER Marion	504.50 €	WALDIGHOFFEN
2006	BECK Didier	41.25 €	STEINSOULTZ
		2 621.40 €	

AEP	NOM	MONTANT	COMMUNE
2005 à 2006	REICHMUTH Günter	993.09 €	WALDIGHOFFEN
2002 à 2007	LAFERTIN Alphonse	622.79 €	ROPPENTZWILLER
2009	HAWKINS Dayne et REISER Marion	646.85 €	WALDIGHOFFEN
2005-2006	ZURBRUGG Maja ou VOGT He	144.67 €	DURMENACH
		2 407.40 €	

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 17 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions (M. KLOCKER, M. LIDY, M. BUISSON, M. KOCH par procuration, M. HALLER) des membres présents et représentés

INSCRIT en non-valeurs les montants ci-dessous

DECIDE d'inscrire les montants aux comptes correspondants des budgets concernés (ordures ménagères et eau potable)

AUTORISE le Président à signer tout acte afférent à ces admissions en non-valeur

5.5 Divers

Néant.

6. INTERCOMMUNALITE

M le Président soumet au conseil un projet de motion quant au schéma de la coopération intercommunale 2011.

Il expose qu'il n'est pas contre le fait de réunir 29 communes autour d'une table mais qu'il faut être réaliste et ne pas oublier qu'il y a certes une loi mais qu'il y a également des compétences différentes dans chaque structure.

Comment vont être gérées les 9 compétences principales de la CCIG en cas de fusion : 9 SIVU vont-ils être créés ? Que se passera-t-il avec le funérarium de Hirsingue ? Et la gestion du personnel ?

Il rappelle que le maire de Hirsingue avec ses adjoints avaient invités l'ensemble des maires et adjoints des 29 communes des trois CC Canton de Hirsingue, Ill et Gersbach et Vallée de la Largue pour une réunion sur l'intercommunalité future le mardi 29 mars 2011.

Il souhaite rétablir une chose importante à ses yeux concernant cette réunion. Il a informé par courrier, M. REINHARD qu'il ne pourrait assister à cette réunion étant en déplacement professionnel programmé de longue date. Ce courrier a été adressé le mardi 29 mars 2011 à 16 h26 par fax à la mairie de Hirsingue ainsi qu'à la presse (L'Alsace et DNA). Il déplore l'attitude ou la mauvaise foi de M. REINHARD qui dit n'avoir reçu le courrier qu'après la réunion alors que qu'à 16h30 le courrier était en mairie.

Il donne lecture de ce courrier où il explique qu'à son sens "il est un peu tard" et qu'il "trouve tout simplement regrettable que l'on se mette autour d'une table à quatre semaines de l'échéance de dépôt de la proposition de restructuration du schéma intercommunal". Il rappelle que c'était "il y a un quinze ans lorsque les deux présidents des CC ne se parlaient pas qu'il fallait poser les jalons".

Il donne la parole à M. BUISSON qui a assisté, au titre de maire de Ruederbach, à cette réunion. Il fait un rapide compte rendu en précisant que les communes de la CC de la Largue étant toutes absentes et que M. le Président de cette CC a envoyé un courrier au nom de l'ensemble des communes. Il déplore d'avoir eu à subir des attaques contre la CCIG et principalement contre le Président alors qu'il n'était aucunement représentant de la CCIG.

Il regrette que personne d'autre que lui n'ait parlé de la visite de M. le Sous-préfet au différents maires et présidents de CC. Il apparaît de manière claire qu'une majorité des communes de la CCCH souhaite la fusion des trois CC afin de former une grande entité.

M. HALLER souligne que tout ceci "est du blabla".

M. KLOCKER pose la question : "Se mettre ensemble mais pour quoi faire ?".

M. SPRINGINSFELD D. souhaite ré-affirmer devant l'assemblée, la volonté de la commune de Durmenach de rester membre de la CCIG. Il estime que la philosophie de bassin de vie doit rester réaliste : quel bassin de vie relie Durmenach à Saint Ulrich ? Quels sont les projets communs potentiels ?

Il se pose également la question de la gestion des compétences qui en sont pas uniformisées actuellement. S'il y a création de syndicats pour gérer les compétences non communes, comment tourneront-ils ? Avec quels financements ? Quelle organisation d'une telle future grande CC ?

Il exprime également une grande crainte quant au mode de fonctionnement d'une grosse structure. Il craint que l'aspect administratif ne prenne le dessus sur l'aspect politique. Il prend l'exemple de la départementalisation des sapeurs pompiers. Avant ceci, chaque commune avait un corps de sapeurs pompiers volontaires investis et motivés pour trouver de l'argent pour acheter du nouveau matériel. Maintenant tout cela est terminé.

Dans un autre répertoire, il souligne également que si les bonnes décisions avaient prises dans le temps quant à la réalisation de l'assainissement, la CCIG ne serait pas dans la situation actuelle et il trouve indécent de la part de M. HOFF de faire une telle proposition (approuver la fusion des trois CC pour faire une CC unique).

M. HALLER affirme la fidélité de Muespach à la CCIG et que la commune refuserait toute adhésion à la CCCH s'il la CCIG était dissolue par les autorités supérieures.

Il informe le conseil qu'un rapprochement est toujours possible. Il fait part aux membres du conseil, d'une discussion avec le conseiller général du canton de Ferrette au cours de laquelle ce dernier au titre de maire de Bouxwiller souhaitait un rapprochement avec la CCIIG pour un raccordement éventuel à la STEP, en tant que client.

M. HALLER déplore que deux hommes aient gâché l'évolution des CC Ill et Gersbach et Canton de Hirsingue.

M. BAUMLE trouve désolant que cela aille trop vite et il craint que dans la précipitation (et peut être aussi de nouveau pour une histoire de "bonhomme"), l'intercommunalité risque de passer à côté de quelque chose de fantastique. La logique de vallée est peut être une bonne idée et il craint que les élus ne prennent pas forcément les bonnes décisions pour les générations futures. Il ne voudrait pas que la CCIIG ferme les portes à toute possibilité de projets plus importants.

M. SPRINGINSFELD D. précise qu'en cas de projet fédérateur pour un territoire plus vaste que la CCIIG, rien n'empêchera les élus de la CCIIG d'adhérer à ce projet.

M. SCHINDLER pense qu'il est effectivement plus facile d'intervenir ponctuellement dans un domaine bien précis et de faire avancer les choses que de créer une grande structure avec plein de compétence qui n'intéressent peut être pas tous les membres.

M. KREUTTER trouve intéressant qu'il y ait enfin eu un début de débat en conseil et l'approbation d'une motion donnera plus de force et officialise la position des élus de la CCIIG.

M. EGGENSPILLER pose la question à quel titre M. REINHARD a organisé la réunion du mardi 29 mars 2010.

M. BUISSON donne lecture de la motion proposée au conseil.

Motion concernant le projet de schéma de la coopération intercommunale 2011 présentée par M. le Président et voté à 21 voix pour

Le conseil communautaire, à 21 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. BAUMLE) des membres présents et représentés :

- **affirme** son attachement à la composition actuelle de la Communauté de Communes Ill et Gersbach à savoir les neuf communes adhérentes : Durmenach, Grentzingen, Muespach, Muespach le Haut, Roppentzwiller, Ruederbach, Steinsoultz, Waldighoffen et Werentzhouse
- **affirme** son attachement au mode fonctionnement actuel avec les principales compétences actuellement assurées : alimentation en eau potable, assainissement, déchets ménagers et assimilés, petite enfance (en gestion directe), enfance et jeunesse (en gestion directe), urbanisme, charte intercommunautaire, Gerplan, ...
- **exprime** sa volonté d'accueillir les communes demandant leur rattachement à la Communauté de Communes Ill et Gersbach
- **exprime** sa volonté d'ouverture et de collaboration avec d'autres collectivités territoriales dans des domaines particuliers ou précis justifiant une mise en commun des moyens (financiers, techniques et humains, ..) dans l'intérêt du service public.
- **exprime** son inquiétude quant aux conséquences, notamment en terme de qualité de services publics rendus, en cas de création d'une structure intercommunale regroupant les trois communautés de communes : Canton de Hirsingue, Ill et Gersbach et Vallée de la Largue

- **exprime** sa crainte de voir les services publics rendus aux contribuables et/ou usagers perdrent de leur qualité notamment en terme de proximité, de réactivité en cas de nouvelles actions de par la trop grande étendue du territoire concerné
- **s'interroge** sur l'application de la gestion des compétences de chacune des communautés de communes concernées. Compétences qui ne sont pas les mêmes pour chaque structure
- **s'interroge** sur le devenir du personnel en place ainsi que de l'actif de chaque communauté de communes mais également du passif
- **dit** que la présente motion sera transmise à M. le Préfet, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, à

M. RIEGERT précise que ce vote est une position personnelle et n'est pas représentative de la position de la commune de Waldighoffen étant donné qu'il n'a pas vocation à représenter cette dernière.

7. DIVERS

M. HALLER présente au conseil, le devis de l'entreprise Paysages SIMON de Waldighoffen pour l'aménagement de l'espace vert devant la CCI. Les travaux se monteraient à 4 505,21 € TTC. Le conseil demande plus d'informations quant au projet ainsi que la délimitation exacte des parcelles communale et privée du syndic de copropriété. Un courrier sera envoyé en ce sens à la mairie de Waldighoffen.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 14 avril 2011 avec pour point principal les budgets ordures ménagères et général.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président clôt la séance à 23h25.